

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL- HABITAT et DÉPLACEMENTS (PLUi-HD) & ABROGATION DE CARTES COMMUNALES

Par arrêté Planification GL-FL / 2019_09/01 en date du 26 septembre 2019, le Président de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie (EPN) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat et Déplacements (PLUi-HD) et l'abrogation induite des cartes communales des communes de: Emalleville, Saint-Vigor, Saint-Martin-la-Campagne, Jumelles, Les Authieux, Chavigny-Bailleul, Coudres, Champigny-la-Futelaye, Lignerolles, Saint-Laurent-des-Bois, Bretagnolles, Garencières (La Baronnie), Epieds, Mouettes, Moisville et Marcilly-la-Campagne. L'enquête publique unique se déroulera du lundi 21 octobre 2019 à 9h00 au mercredi 20 novembre à 17h00, soit une durée de 31 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est fixé au siège d'EPN-Hôtel d'Agglomération – 9, rue Voltaire, 27004 Evreux Cedex.

A cet effet et par décision n° E19000072/76 du 24 juillet 2019 puis décision rectificative du 28 août 2019, Madame la Présidente du Tribunal administratif de Rouen a désigné les membres de la commission d'enquête :

- Président / M. Christian BAÏSSE-responsable sûreté industrielle
- Membres titulaires / MM. Jacques ATOUCHE-chef d'entreprise retraité, Jean-François BARBANT-gestionnaire de pharmacie, François CHAGNAUD-fonctionnaire territorial retraité et François GESTIN-directeur de projets retraité

Le dossier complet (version papier) comprenant notamment une évaluation environnementale du projet, les avis des Personnes Publiques Associées et de l'autorité environnementale, une fiche synthétique pour les communes concernées par l'abrogation de leur carte communale ainsi qu'un registre d'enquête (côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête) seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel d'Agglomération d'EPN et dans les mairies des communes indiquées ci-dessous, aux jours et heures habituels d'ouverture :

SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE, GAUVILLE-LA-CAMPAGNE, GRAVIGNY, GAUCIEL, EVREUX, GROSSOEUVRE, SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT, SACQUENVILLE, MESNIL-SUR-L'ESTRÉE, MARCILLY-SUR-EURE, MARCILLY-LA-CAMPAGNE, BOIS-LE-ROY, LA CHAPELLE-DU-BOIS-DES-FAULX, LES BAUX-SAINTE-CROIX, LA COUTURE-BOUSSEY, GUICHAINVILLE, LA BARONNIE (Garencières) et JOUY-SUR-EURE.

Le dossier complet (version numérique) est consultable :

* sur le site d'EPN <http://www.evreuxportesdenormandie.fr/67-plui-habitat-deplacements.htm>

* sur un site dédié (registre électronique) à l'adresse

<http://plui-hd-evreux-portes-normandie.enquetepublique.net>

* sur un poste informatique mis à disposition au siège de l'enquête.

L'ensemble des 74 mairies d'EPN disposeront d'une version numérique du dossier. Chacun pourra ainsi prendre connaissance du dossier et consigner par écrit ses observations sur les registres mis à disposition au siège d'EPN et dans les mairies désignées, ou les adresser par écrit à : M. le Président de la Commission d'enquête-Hôtel d'Agglomération EPN -Enquête publique PLUi-HD / 9, rue Voltaire CS 40423 – 27004 Evreux.

Les observations pourront également être adressées via le registre électronique du site dédié, à l'adresse :

plui-hd-evreux-portes-normandie@enquetepublique.net

Toutes les dépositions reçues par voie électronique seront consultables sur ce registre.

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour assurer des permanences, au siège d'EPN ainsi que dans les Mairies ci-dessous, aux dates et heures suivantes :

- Hôtel d'Agglomération / siège EPN lundi 21 octobre (9h-12h) et mercredi 20 novembre (14h - 17h)
- SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE lundi 21 octobre (15h - 18h) et vendredi 15 novembre (14h - 17h)
- GAUVILLE-LA-CAMPAGNE mercredi 23 octobre (9h - 12h)
- GRAVIGNY mercredi 23 octobre (14h - 17h) et mercredi 13 novembre (9h - 12h)
- GAUCIEL jeudi 24 octobre (16h - 19h)
- EVREUX samedi 26 octobre (9h - 12h) et mardi 5 novembre (14h - 17h)
- GROSSOEUVRE lundi 28 octobre (16h - 19h)
- SAINT-SÉBASTIEN-DE-MORSENT mardi 29 octobre (15h - 18h)
- SACQUENVILLE jeudi 31 octobre (16h - 19h)
- MESNIL-SUR-L'ESTRÉE mercredi 6 novembre (9h - 12h)
- MARCILLY-SUR-EURE mercredi 6 novembre (14h - 17h)
- MARCILLY-LA-CAMPAGNE jeudi 7 novembre (16h - 19h)
- BOIS-LE-ROY samedi 9 novembre (9h - 12h)
- LA CHAPELLE-DU-BOIS-DES-FAULX mardi 12 novembre (16h - 19h)
- LES-BAUX-SAINTE-CROIX mercredi 13 novembre (15h - 18h)
- LA COUTURE-BOUSSEY jeudi 14 novembre (16h - 19h)
- GUICHAINVILLE samedi 16 novembre (9h - 12h)
- LA BARONNIE (Garencières) lundi 18 novembre (16h - 19h)
- JOUY-SUR-EURE mardi 19 novembre (16h - 19h)

Le rapport final et les conclusions seront adressées au Président du Tribunal Administratif et au Président d'EPN, tenus à disposition du public au siège de l'enquête, dans les 74 mairies du territoire et consultables sur le site internet d'EPN pendant une durée d'un an.

La Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie est responsable juridiquement du projet d'élaboration de son PLUi-HD et de l'abrogation des cartes communales.

Cet avis, qui sera affiché au siège d'EPN et dans l'ensemble des 74 communes (y compris les communes déléguées), fera l'objet d'une insertion légale dans deux journaux diffusés dans le Département de l'Eure quinze jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Il apparaîtra également sur les sites Internet :

<http://www.evreuxportesdenormandie.fr/67-plui-habitat-deplacements.htm>

et <http://plui-hd-evreux-portes-normandie.enquetepublique.net>

A l'issue de l'enquête publique, et après réception des conclusions de la commission d'enquête, le projet sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et des conclusions motivées de la commission.

Le Conseil communautaire d'EPN sera compétent pour approuver le PLUi-HD.